

## Fonctionnement du rucher de fécondation dirigée

Pour permettre à l'ensemble des adhérents de bénéficier de la génétique du RER, il a été décidé en CA du 19/10/24 les règles suivantes :

- Le don de reines fécondées est limité à une reine par adhérent et par saison.
- Pour les adhérents ayant des besoins de reines fécondées plus importants, ceux-ci ont la possibilité d'apporter sur site leur nucléis de fécondation peuplés pour qu'il y soit introduit des reines vierges, ou des cellules royales, issues de l'élevage du RER.

### **1. Conditions générales d'apport**

- **Types de nucléis :**

Les nucléis seront de type APIDEA, KIELER, MINI+, ou ruchettes sur 3/4 cadres maximum.

- **État sanitaire des nucléis:**

Les nucléis devront être exempts de maladies et de toute infestation significative de varroa.

- **Interdiction des mâles :**

Aucun mâle, ni couvain de mâle, ne devront être présents dans les nucléis le jour de leur apport.

La confection des nucléis avec des paquets d'abeilles, donc sans couvain et sans mâle, devra être privilégiée. Pour les nucléis constitués à partir de cadres de couvain d'ouvrières, les abeilles auront été, au préalable, filtrées au moyen d'une grille à reine pour éliminer les mâles.

- **Emplacements**

Les nucléis de chaque apporteur seront regroupés sur les emplacements désignés par le responsable de l'ER et identifiés à leur nom.

- **Nombre maximum de nucléis par apporteur :**

Chaque apporteur pourra apporter un maximum de cinq nucléis. Plusieurs adhérents pourront se grouper sous le nom et la responsabilité d'un seul apporteur.

### **2. Fonctionnement**

- **Orphelinage des nucléis :**

Avant leur entrée au rucher de fécondation les nucléis devront être obligatoirement orphelinés et exempts de cellules royales, si présence de couvain d'ouvrières.

- **Introduction d'une cellule royale ou reine vierge :**

Au jour prévu dans le calendrier d'élevage, une cellule royale à **J+5, J+11, ou une reine vierge** sera introduite par le responsable de l'élevage dans les nucléis orphelins. Une étiquette fournie par le rucher avec le numéro de la série de greffage permettra, pour chaque introduction, d'identifier la reine souche.

- **Fécondation :**

La bonne fécondation de la reine sera suivie par l'apporteur

- **Retrait de la reine fécondée :**

Après vérification par l'apporteur, celui-ci devra récupérer sa reine fécondée au plus tard avant la fin du deuxième cycle de couvain (*30 jours*) Il identifiera alors son nuclei comme orphelin avec une étiquette fournie par le rucher

- **Réintroduction :**

Après retrait de la reine fécondée, une nouvelle cellule royale, ou reine vierge, pourra être introduite dans le nucléi après vérification par le responsable d'élevage de la non présence de cellules royales et la destruction de celles-ci le cas échéant; le cycle sera alors répété.

- **Suivi des nucléis :**

Chaque apporteur devra suivre l'état de ses nucléi (*population, ponte, etc.*), les maintenir en bonne santé, leur apporter si nécessaire du nourrissage, tant en sirop que protéines.

- **Retrait des nuclei**

Si l'apporteur ne désire plus de reines fécondées, il devra impérativement sortir ses nuclei du rucher de fécondation le plus rapidement possible.

**Le non respect de ce règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du rucher de fécondation.**

### **3. Suivi des reines fécondées**

**Les reines issues d'un même greffage sont des F1, sœurs ou demi-sœurs, fonction de la voie mâle par laquelle elles auront été fécondées**

La remontée d'informations sur la qualité de celles ci est nécessaire et importante pour nous permettre d'espérer de fixer, ou d'améliorer, certains caractères.

Il est souhaitable qu'un groupe de « testeurs » se constitue pour évaluer ces reines avec les mêmes critères que ceux adoptés au RER. L'emploi de Beekube permettra de faciliter cette tâche